

**Conseil Municipal du 28 Mars 2017**

Membres du Conseil présents : Mrs Serge TOUGARD, Maire, Claude GUESDON et Jacques BESNIER, Adjoint, Mme Josianne LEVASSEUR, Mr Alain GUERIN, Mme Dominique GAUTIER, Mrs Laurent JESSUS, Jean-Paul MALFILATRE et Patrick FLAMAND, Mme Marie-Claude HUBY.

Mr Christian BACQ est absent excusé.

Secrétaire : Josianne LEVASSEUR.

**TAUX d'IMPOSITION 2017** : Le Maire présente au Conseil un tableau comparatif des impôts locaux 2016 et 2017, sans changement de taux. Ce tableau fait apparaître une évolution de 0,90 % et un produit supérieur pour la Commune de 341 € pour 2017.

Puis il indique qu'avec les exonérations, le Budget provisoire 2017 de 39.550 € passe à 40.383 €.

Après discussion, le Conseil est d'avis unanime pour maintenir les taux d'imposition.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Après débats, le Conseil est d'accord pour octroyer les subventions suivantes, en sus de celles votées au dernier Conseil, :

- Anciens Combattants : 110 €,
- Association Patrimoine Culturel et art sacré : 80 €,
- Fondation du Patrimoine : 50 €,
- Comité d'animation de FAUGUERNON : 600 €,
- V.C.LISIEUX : 100 €,
- Les Joyeux du 3<sup>ème</sup> Âge : 200 €,
- Maison Familiale Rurale de BLANGY-le-CHÂTEAU : 60 €,
- Refuge Animal Augeron : 156,74 €.

**ACTION SOCIALE** : Une demande de participation pour un voyage scolaire a été présentée par les époux FOSSE pour leur enfant Zoé, élève au Collège GAMBIER. Après discussion, le Conseil donne un avis favorable pour leur accorder une somme de 80 €.

**TRAVAUX Chemin de la Pleure :** Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé trois devis, mais qu'il n'en a reçu que deux :

- Entreprise VIQUESNEL pour deux bandes de roulement : 13.094,50 € H.T.,
- EIFFAGE pour toute la largeur de la voie : 15.997 € H.T.

Après discussion, le Conseil est d'avis de réaliser un enrobé sur toute la largeur. En conséquence, la décision définitive sera prise au prochain Conseil, après réception de nouveaux devis.

**ELECTIONS 2017 : 23 Avril, 7 Mai, 11 Juin et 18 Juin - Permanences :** Le Maire rappelle que les bureaux de vote sont désormais ouverts de 8 H. à 19 H.

Permanences de 8 H. à 11 H. 40 : Mrs TOUGARD, BESNIER, JESSUS (sauf le 23 Avril) et Mme GAUTIER,

Permanences de 11 H. 40 à 15 H.20 : Mrs BACQ, GUERIN, MALFILATRE et Mme HUBY (seulement le 7 Mai),

Permanences de 15 H. 20 à 19 H. : Mrs GUESDON, FLAMENT (sauf le 7 Mai), Mmes LEVASSEUR, HUBY (sauf le 7 Mai) et Michelle TOUGARD.

**INDEMNITES des Maire et Adjointes :** Le Maire indique que le texte régissant les indemnités des Maire et Adjointes a été modifié en raison de l'évolution de l'indice brut 1015. En conséquence, il convient d'adopter la nouvelle rédaction de ce texte, à savoir : pour le Maire, indemnité de 17 % de l'indice brut terminal et pour les Adjointes, indemnité de 6,6 % de l'indice brut terminal (au lieu de l'indice brut 1015). Le Conseil donne un avis favorable à cette rédaction du texte.

#### **INFORMATIONS et QUESTIONS diverses :**

- S.I.T.E. : Certains propriétaires de FAUGUERNON ont reçu un courrier du SITE pour les aviser qu'en cas de travaux d'assainissement, ils pouvaient demander une subvention.
- Syndicat A.E.P. de SAINT-PHILBERT des CHAMPS : les travaux à effectuer Chemin de l'Eglise devraient commencer en Juillet 2017.
- S.I.D.M.A. : le rapport sur les orientations budgétaires fait état de finances saines, puisque les comptes du SIDMA font apparaître un excédent supérieur à 2 millions d'Euros.
- AGGLO LISIEUX-NORMANDIE : l'Agglomération se met en place et le Maire fait partie de la Commission culturelle.
- Coupure d'électricité le samedi 25 Mars dernier en raison d'importants travaux de réparation sur FAUGUERNON et HERMIVAL-les-VAUX. Interruption entre 17 H. et 21 H.
- ORANGE : le Maire remet aux Adjointes la notice indiquant la nouvelle procédure à suivre en cas de coupures.

- Groupe JOURNAL : Réunion le Mercredi 12 Avril 2017 à 20 H. au lieu Chouquet.
- Lundi 8 Mai 2017 : Cérémonie au Monument aux Morts, suivie du Repas des Anciens.
- Samedi 20 Mai 2017 : Pierres en Lumières - Participation de la Commune, visite de l'église à 11 H. et 16 H, et Concert le soir.
- Taxe d'aménagement : perception par la Commune d'une somme de 10.400 €.

La séance a été levée à 22 H.

**DEPARTEMENT du CALVADOS**  
Commune de  
14100 FAUGUERNON